

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

La hiérarchie des normes administratives enseignée aux délégués syndicaux

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

LA Confédération syndicale gabonaise (Cosyga) vient d'organiser, à Libreville, un séminaire de formation à l'intention des syndicats affiliés à cette confédération, autour du thème "La hiérarchie des normes". La formation a été animée par Gaspard Nanekoula, magistrat et arbitre Oha-da (Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique). La hiérarchie des normes étant définie comme le classement des règles de droit d'un système juridique en fonction de leur valeur, toute norme doit être conforme à la norme

ayant une valeur supérieure, le respect de la hiérarchie étant assuré par le contrôle des juges. Dans cette hiérarchie des normes, on retrouve en premier le bloc de constitutionnalité, les traités internationaux ratifiés et publiés, le droit communautaire, les lois organiques et ordinaires, les ordonnances ratifiées, les décrets autonomes, les décrets d'application, les arrêtés du Premier Ministre, ministériels ou interministériels, les circulaires réglementaires, les arrêtés préfectoraux et municipaux. Pour le confédéré, le bloc de constitutionnalité regroupe l'ensemble des principes et disposi-

tions que doivent respecter les lois. Il comprend: les articles de la Constitution mais aussi la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et la charte africaine des droits de

l'Homme.

Quant aux traités internationaux ratifiés et publiés, ils sont des contrats conclus entre plusieurs sujets de droit international public. L'accord écrit traduit l'expression des

volontés concordantes de ces sujets de droit en vue de produire des effets juridiques, qui sont régis par le droit international. Cette rencontre a permis de mieux instruire les syndicalistes sur cette

hiérarchie. La description du règlement intérieur de l'entreprise et le Code du travail ont également focalisé l'attention des participants, satisfaits des enseignements reçus.

Nécrologie : L'Union en deuil !

Steeve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Notre collègue Bruce-Lee Zue-Nguema - qui était en soins intensifs depuis lundi dernier à l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba -, a finalement rendu l'âme, samedi en milieu de journée. La nouvelle est tombée comme un couperet sur le forum des journalistes de "L'Union", qui n'en reviennent toujours pas. D'autant que ces derniers avaient encore espoir que les résultats des prélèvements effectués sur leur collègue, puis acheminés au Centre de recherches médicales de Lambaréné (Cermel), permettraient de lui administrer un traitement approprié. Mais pendant que les échantillons de matières organiques prélevés, samedi, à l'aube, étaient en cours d'analyses au Cermel, l'agent de liaison



Notre collègue Bruce-Lee Zue-Nguema s'en est allé.

du Quotidien, placé en salle d'isolement ces derniers jours, est passé de vie à trépas. À ce qu'il semble, notre collègue se serait retrouvé à un stade avancé d'une affection aux spécificités inconnues. Seuls les examens réalisés par les chercheurs de Lambaréné permettront de déterminer, avec exactitude, la nature de cette pathologie.



POSTEBANK SA
SOCIETE EN LIQUIDATION

COMMUNIQUE AUX CLIENTS DEBITEURS DE POSTEBANK SA

Par voie de publication dans le quotidien l'UNION des 28 Juin 2018 et 02 Juillet 2018, ainsi que ceux des 11 Janvier 2019 et 14 Janvier 2019, Le Liquidateur de POSTEBANK SA invitait l'ensemble des Clients débiteurs, Personnes Physiques et Personnes Morales, à se rapprocher de ses services sis à de Gros-Bouquet, dans les plus brefs délais, aux fins de convenir des modalités d'apurement définitif de leur dette.

Le Liquidateur de POSTEBANK SA rappelle à tous ceux qui ne se sont pas encore manifestés, qu'un délai maximum d'un (1) mois leur est accordé dès parution de ce énième communiqué.

Passé ce délai, POSTEBANK SA se réserve le droit d'engager contre les Débiteurs défaillants, toutes actions de recouvrement contraignantes prévues par les textes et lois en vigueur.

Cette annonce vaut dernière mise en demeure.

18 OCT. 2019

Le Liquidateur de POSTEBANK SA



Dieudonné NKASSA EMANE

POSTEBANK SA - Société en Liquidation - Libreville Gros Bouquet B.P 2237
RCCM 2011811791-N° Statistique 074994 U et sur la liste des Banques au Gabon sus le numéro 40026
Secrétariat du Liquidateur Tél : 02 81 18 17 / 02 79 31 05 - Service Recouvrement Tél : 02 02 98 70 / 02 02 52 58